

## ATTESTATION D'OCCUPATION DE L'EMPLOYEUR

→ Attestation à demander auprès de l'employeur ou de la société d'intérim

Les données encadrées en rouge dans les exemples en annexe sont essentielles pour la validité du document

→ **Exemple en page 2 et 3** d'une attestation d'occupation d'employeur

→ **Exemple en page 4** d'une attestation d'occupation via une société d'intérim

██████████ MAINTENANCE SA

██████████  
4031 Angleur

██████████ Fax

Numéro ONSS: 0 ██████████

**ATTESTATION D'OCCUPATION**

L'employeur, atteste que le/la dénommé(e)

/0000020

██████████  
██████████  
4970 Stavelot

Numéro du registre national: ██████████

était en service du 14/10/2019 au 06/12/2019 comme temps plein employé(e) suivant un horaire de 39,00 h./39,00 h. par semaine.

Remarques

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Etabli à Angleur le 22/01/2020

██████████  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l'employeur

[REDACTED], le 26/06/18

### ATTESTATION DE TRAVAIL

Par la présente, nous attestons que Monsieur [REDACTED], domicilié à 4845xxxx  
[REDACTED] (192) [REDACTED] été occupé comme suit :

- Du 01/04/16 au 02/09/16 auprès de « [REDACTED] » (Construction de remorques à Billingen)
- Du 24/07/17 au 23/10/17 auprès de « [REDACTED] » (Entretien et réparation de remorques à [REDACTED])

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

Start People NV/SA  
FRANKRIJKLEI 101  
2000 ANTWERPEN

Tél.: (32) 03/800.64.00  
Fax: (32) 03/800.67.99  
E-mail: payrollflex@usgpeople.be



Frankrijklei 01, 2000 ANTWERPEN RPE

## ATTESTATION DE TRAVAIL 2015 Ouvrier

Le signataire déclare que ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ était en service en tant qu'intérimaire pour Start People pendant la période du 07/09/2015 jusqu'au 28/12/2015.

Dans cette période l'intérimaire était lié par un contrat de travail pendant 96 jours.

Etabli à ANTWERPEN au 27/03/2016,

Au nom de Start People

~~XXXXXXXX~~  


~~XXXXXXXX~~  
Directeur Général

~~XXXXXXXX~~  


~~XXXXXXXX~~  
Directeur Financier

